

Consultation publique

# Construction du poste de ventilation mécanique Bellechasse

## Consultation publique sur le poste de ventilation mécanique (PVM) Bellechasse

### Réponse à la demande de la commission

28 novembre 2024

**1. La commission souhaiterait la communication et la publication sur le site de la consultation, avant le 28 novembre 2024, d'information clarifiant l'état du dossier d'expropriation du bâtiment situé au 530-532 rue de Bellechasse.**

De façon générale, la STM tente toujours de s'entendre de gré-à-gré avant de procéder à une démarche d'expropriation, ce qu'elle a fait dans le cas présent.

Suivant l'échec de l'acquisition de gré à gré et conformément à la *Loi concernant l'expropriation* (« Loi »), la STM a entamé, au printemps 2024, une procédure d'expropriation pour l'immeuble situé au 530-532 rue de Bellechasse. Préalablement à l'expropriation, la STM a obtenu les autorisations requises des instances compétentes.

À la demande des expropriés, la date de libération de l'immeuble établie initialement au 17 novembre 2024 a été repoussée au 31 janvier 2025 afin de leur laisser plus de temps pour se reloger.

Une évaluation de la valeur marchande de l'immeuble exproprié a été réalisée et, sur recommandation de ses experts, la STM a versé, conformément à la Loi, une indemnité provisionnelle qui correspond à la valeur marchande évaluée.

Depuis, comme prévu dans la Loi, les expropriés ont déposé, via leurs avocats, des réclamations qui pourront donner lieu, si recevables, à des indemnités additionnelles, soit par accord mutuel des parties ou selon ce que décidera le Tribunal administratif du Québec (« TAQ »).

Le dossier d'expropriation suit donc son cours et la STM agit avec diligence et ouverture afin de le mener à terme.